

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 10 février 2010, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	mairesse
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no : 2
Denis Tremblay	cons. au poste no : 3
Sylvain Gauthier	cons. au poste no : 5
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, directeur général

Était absent de l'assemblée :

Pierre Cantin **cons. au poste no: 4**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, mairesse.

Mot de bienvenue de la mairesse

1. Période de questions

2. Adoption de l'ordre du jour

57-02-2010

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue de la mairesse

Période de questions

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 13 janvier

2.2 19 janvier, 26 janvier, 2 février (1), 2 février (2)

3. Correspondance

4. Rapport des comités

4.1 Comité de la culture

4.2 Sports et loisirs / Inter-Centre

4.3 Embellissement

4.4 Sentier pédestre / Québec en forme

4.5 Environnement

4.5.1 Programme de réseau de surveillance volontaire des lacs

4.5.2 Financement de projets tributaires 2010

4.5.3 Plan d'action en environnement

4.6 Communication

4.7 MRC des Laurentides

5. Finances

5.1 Rapport des dépenses

5.2 Rapport incendies

6. Avis de motion et projet de règlement

6.1 Règlement - acquisition d'un citerne

6.2 Règlement - Voie collectrice Baie Creuse

6.3 Règlement 367-10-01

6.4 Règlement redevance

7. Affaires nouvelles

SÉANCE ORDINAIRE

10 février 2010

- 7.1 Demandes de toponymes
- 7.2 Téléphone supplémentaire
- 7.3 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 7.4 PIIA Pourtour de Lacs
 - 7.4.1 245 ch. Val-des-Lacs
 - 7.4.2 6 ch. Champagne
 - 7.4.3 1954 ch. du Lac-Quenouille
- 7.5 Dossier Vartavar
- 7.6 Achats
 - 7.6.1 Tables pour le centre culturel et communautaire
 - 7.6.2 Mules pour le presbytère
 - 7.6.3 Équipements de sports
- 7.7 Carte routière
- 7.8 Cour municipale commune
- 7.9 Entretien du panneau d'incendie
- 7.10 Pacte rural
- 7.11 Projet pont vibrant
- 7.12 Régime de retraite
- 7.13 Résolution 672-12-2009
- 7.14 Soumission
 - 7.14.1 Calendrier des activités et ordures
 - 7.14.2 Dîner M. Claude Cousineau
 - 7.14.3 Photo du conseil
 - 7.14.4 Imprimante administration
 - 7.14.5 Tuyau aspirateur supplémentaire
- 7.15 Statistique utilisation Transport collectif
- 7.16 Glissade Hiver en fête
- 7.17 Cession de terrains Loisirs Val-des-Lacs
- 7.18 Micro et haut-parleur hôtel de ville
- 7.19 Procureur constat d'infractions SQ et urbanisme
- 7.20 Mainlevée
- 7.21 Projet d'activités loisirs
 - 7.21.1 Projet commun Halloween 2010
 - 7.21.2 Hiver en fête 2010
 - 7.21.3 Soirée dansante du 6 mars 2010
- 7.22 Téléphone salle des loisirs
- 7.23 Vente d'arbustes
- 7.24 Panneaux séparateurs pour administration
- 7.25 Plaque texte œuvre d'art
- 7.26 Service de paiement direct interac
- 7.27 Subventions Boulet/Cousineau
- 7.28 Cotisation Agir pour la Diable
- 7.29 Don à l'Association faune et flore
- 7.30 Projet culture
 - 7.30.1 Cinéma
 - 7.30.2 Spectacle de musique
- 7.31 Entente intermunicipale RIDR
- 8. Période de question
- 9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 13 janvier

58-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2010 avec la modification suivante :

- 1) La résolution 10-01-2010 : préciser que le montant de 50 000\$ soit ou non divisé en parts égales par l'assureur et la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

59-02-2010

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux du 19 janvier 2010, du 26 janvier 2010 et les deux procès-verbaux du 2 février 2010.

ADOPTÉE

3. Correspondance

60-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de procéder au paiement du premier versement à l'organisme Carrefour famille au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE

61-02-2010

CONSIDÉRANT la demande de madame Rachel Piché de l'équipe locale de Val-des-Lacs concernant l'utilisation du centre culturel et communautaire pour la tenue d'un « bazar »;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à la majorité, monsieur Marc-André Gendron émettant sa dissidence, de refuser l'accès au centre culturel et communautaire et suggérer d'utiliser le sous-sol du presbytère. Des soumissions seront demandées pour l'amélioration de l'état de l'escalier, du chauffage et de la porte d'entrée.

ADOPTÉE

4. Rapport des comités

4.1 Comité de la culture

62-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de l'ordre du jour de la rencontre du comité de la culture ayant eu lieu le 9 février 2010.

ADOPTÉE

4.2 Sports et loisirs / Inter-Centre

Aucune décision sous cette rubrique.

4.3 Embellissement

63-02-2010

CONSIDÉRANT le retrait de mesdames Lucie Leduc et Sylvie Tellier au sein du comité d'embellissement;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité de nommer mesdames Louise Boutin et Micheline Desjardins comme membres du comité d'embellissement.

ADOPTÉE

4.4 Sentier pédestre / Québec en forme

Aucune décision sous cette rubrique.

4.5 Environnement

4.5.1 Programme de réseau de surveillance volontaire des lacs

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

64-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité de faire parvenir une lettre à chacune des associations de lacs afin de suggérer qu'elle nomme une personne responsable dans le cadre du programme de réseau de surveillance volontaire des lacs.

ADOPTÉE

4.5.2 Financement de projets tributaires 2010

Aucune décision sous cette rubrique.

4.5.3 Plan d'action en environnement

Cette rubrique est reportée.

4.6 Communication

Aucun sujet sous cette rubrique.

4.7 MRC des Laurentides

Aucun sujet sous cette rubrique.

5. Finances

5.1 Rapport des dépenses

65-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques numéros 2113 à 2180 sauf 2114, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145 pour un montant de 63 800.73\$.

ADOPTÉE

5.2 Rapport des salaires - service incendie

66-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport d'intervention qui suit :

2009-11-23	Réunion de pompier	503.75 \$
Total payé le 1er décembre 2009		503.75 \$

2009-12-03	Vérification bi-annuelle des bornes sèches	127.50 \$
2009-12-03	Inspection des véhicules	63.75 \$
Total payé le 8 décembre 2009		191.25 \$

2009-12-09	Arbre en feu chemin Val-des-Lacs	363.00 \$
2009-12-12	Pratique de mise à feu de l'ancien Fumet à Ste-Agathe	568.00 \$
2009-12-09	Travaux unité d'urgence et changer batteries	61.25 \$
Total payé le 15 décembre 2009		992.25 \$

2009-12-15	Réunion de l'ACSIQ	139.50 \$
------------	--------------------	-----------

SÉANCE ORDINAIRE

10 février 2010

Total payé le 22 décembre 2009	139.50 \$
---------------------------------------	------------------

2010-01-12	Alarme incendie 115, chemin Bidents, Lantier	417.00 \$
2010-01-14	Odeur de gaz au 56 chemin Paquette	135.00 \$
Total payé le 19 janvier 2009		552.00 \$

2010-01-19	Alarme incendie au 82 chemin Lac-Joseph	447.00 \$
2010-01-23	Incendie de véhicule au 20, ch. du Petit-lac-de-l'Original	555.00 \$
Total payé le 26 janvier 2009		1 002.00 \$

ADOPTÉE

6. Avis de motion et projet de règlement

6.1 Règlement - acquisition d'une citerne

67-02-2010

ATTENDU QUE conformément à son schéma de couverture de risques, la municipalité doit faire l'acquisition d'un camion citerne.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2010;

ATTENDU la dispense de lecture et le résumé du règlement à la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 414-10 décrétant l'acquisition d'un camion citerne avec pompe et d'un emprunt de deux cent quatre-vingt-quinze mille dollars (295 000\$) afin d'en faire l'acquisition;

ADOPTÉE

6.2 Règlement - Voie collectrice Baie Creuse

68-02-2010

CONSIDÉRANT la résolution 208-07-2008;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au projet de règlement 366-08-01;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité d'abandonner le projet de règlement 366-08-01 ayant pour objet de planifier une voie collectrice autour du Lac-Quenouille.

ADOPTÉE

Avis de motion est déposé par monsieur Sylvain Gauthier afin que le projet de règlement numéro 366-10-01 soit déposé dans le but de modifier le plan d'urbanisme numéro 366-02 et ses amendements pour prévoir une voie collectrice dans un développement futur du secteur du Lac-Quenouille.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

6.3 Règlement 367-10-01

Avis de motion est déposé par monsieur Marc-André Gendron avec présentation d'un projet de règlement visant à modifier le règlement numéro 367-02 afin de modifier les dispositions concernant les usages accessoires aux établissements publics et communautaires et d'agrandir la zone P-1 du plan de zonage.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

69-02-2010

ATTENDU QUE la municipalité entend modifier le règlement sur les dispositions concernant les usages accessoires aux établissements publics et communautaires;

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 367-10-01 modifiant les dispositions concernant les usages accessoires aux établissements publics et communautaires et d'agrandir la zone P-1 du plan de zonage.

ADOPTÉE

6.4 Règlement redevance

Avis de motion est donné par madame Lise Tremblay à l'effet qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine assemblée afin que la municipalité respecte l'obligation de règlementer la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques par l'imposition d'une redevance aux sablières.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le premier projet de ce règlement.

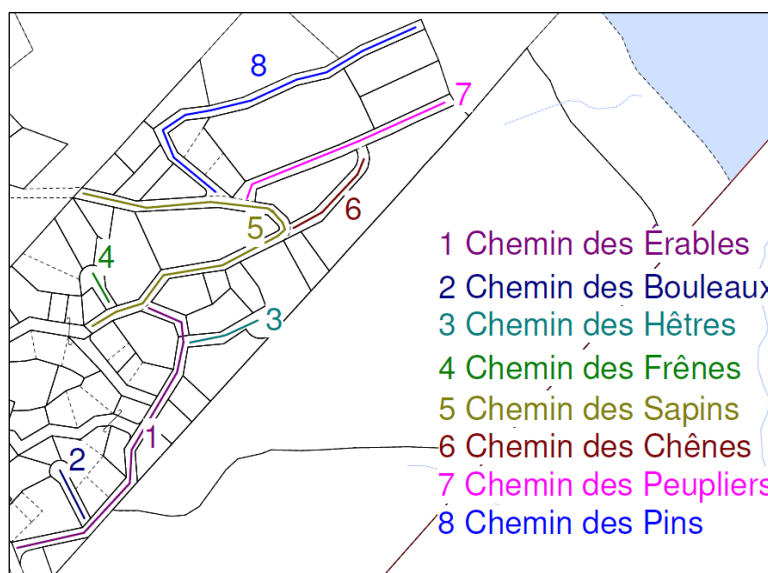
7. Affaires nouvelles

7.1 Demandes de toponymes

7.1.1 Secteur chemin de Venise

70-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de faire reconnaître par la Commission de toponymie les chemins suivants tels que plus amplement décrit dans le croquis qui suit :



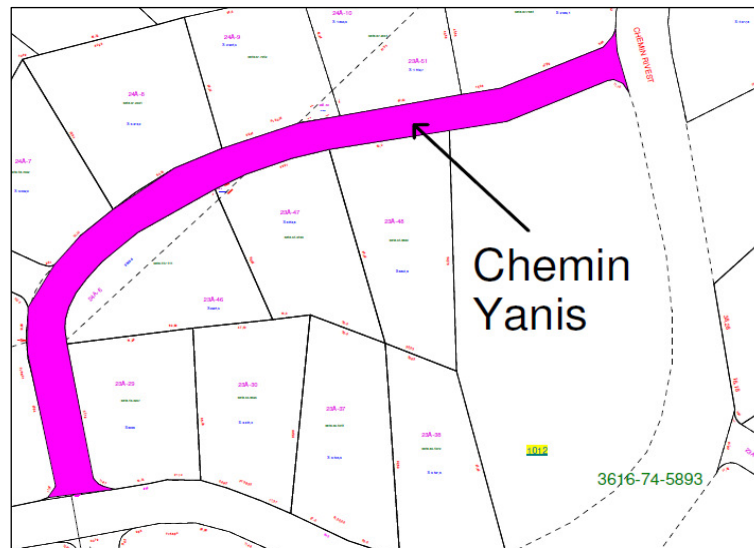
SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

ADOPTÉE

7.2.2 Chemin Yanis

71-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de faire reconnaître par la Commission de toponymie le chemin Yanis tel que plus amplement décrit dans le croquis qui suit :

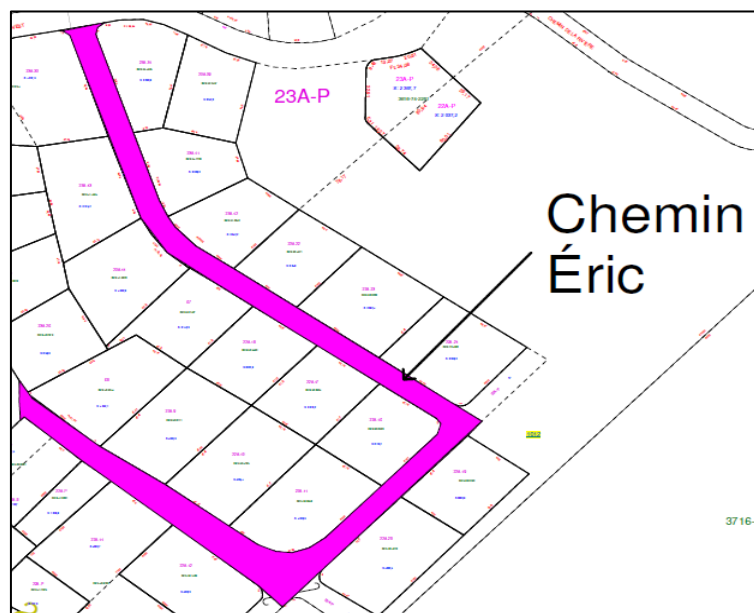


ADOPTÉE

7.2.3 Chemin Éric

72-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de faire reconnaître par la Commission de toponymie le chemin Éric tel que plus amplement décrit dans le croquis qui suit :



ADOPTÉE

7.2 Rapport des travaux du stagiaire

73-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport des travaux du stagiaire en environnement pour l'année 2009.

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

ADOPTÉE

7.3 CCU
7.3.1 Nomination

74-02-2010

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Robert Dauphinais au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT la résolution 366-10-2008;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de monsieur Jean-Claude Patrice au sein du CCU.

ADOPTÉE

7.4 PIIA
7.4.1 245 chemin de Val-des-Lacs

75-02-2010

CONSIDÉRANT une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la réfection du revêtement extérieur d'un garage au 245 chemin de Val-des-Lacs ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver le projet.

ADOPTÉE

7.4.2 6 chemin Champagne

Cette rubrique est reportée.

7.4.3 1954 chemin du Lac-Quenouille

76-02-2010

CONSIDÉRANT une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment principal au 1954 chemin du Lac-Quenouille ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver le projet.

ADOPTÉE

7.5 Dossier Vartavar

77-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité de demander une soumission à Benoit Slythe, avocat concernant une opinion concernant le chemin du Lac-Caché suite à une demande effectuée par monsieur Ian. Varatar, à savoir :

L'existence juridique du chemin suite au procès-verbal d'abandon de chemin et les possibilités de rendre le chemin publics si ce n'est pas le cas;

SÉANCE ORDINAIRE

10 février 2010

Si la municipalité décide de ne rien faire, quelles sont les actions possibles pour M. Vartavar afin d'accéder à ses terres.

Que cette opinion soit défrayée par M. Vartavar.

ADOPTÉE

7.6 Achats

7.6.1 Table pour le centre culturel et communautaire

78-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 10 tables au montant de 59.98\$ chacune taxes en sus pour le centre culturel et communautaire.

ADOPTÉE

7.6.2 Pantoufles pour le presbytère

79-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de pantoufles en papier au montant de 45.40\$ taxes en sus pour le presbytère ainsi que de support pour permettre d'empiler les bottes.

ADOPTÉE

7.6.3 Équipements de sports

80-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder un montant maximal de 400 \$ pour l'achat d'équipement sportif.

ADOPTÉE

7.7 Carte routière

81-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité de vendre la carte routière 2010 au montant de 1 \$ chacune.

ADOPTÉE

82-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une version grand format de la carte routière effectuée par King Communications au montant de 50\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7.8 Cour municipale commune

83-02-2010

ATTENDU QUE la municipalité de Chute-Saint-Philippe a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur Conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs accepte

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

l'adhésion de la municipalité de « Chute-Saint-Philippe » à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

7.9 Entretien du panneau incendie

84-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Protection Incendie Viking inc. concernant l'inspection du système de protection incendie de l'hôtel de ville au montant de 340 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7.10 Pacte rural

85-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier de demander qu'un certificat de localisation soit émis relativement au site de la patinoire afin de procéder à une demande de subvention dans le cadre du pacte rural.

ADOPTÉE

7.11 Projet pont vibrant

86-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité de ratifier les actions suivantes relatives au projet de pont vibrant ayant lieu au mois d'août prochain visant une performance artistique :

:

1. Assurer la sécurité du lieu de l'événement (fermer l'accès du pont aux voitures s'il y a lieu);
2. assurer la présence d'une personne-ressource pour la coordination de l'événement;
3. Imprimer la publicité (à partir de modèles d'affiches qui nous seront fournis) et assurer une visibilité de l'événement;
4. Assurer la disponibilité d'un lieu intérieur, en cas de pluie, pour la discussion qui suivra le spectacle;
5. Fournir un goûter qui sera servi lors de la discussion;
6. Assurer la transcription du texte composé sur un panneau résistant aux intempéries et le placer près du lieu où aura eu lieu la performance.

ADOPTÉE

7.12 Régime de retraite

87-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de nommer un actuaire afin d'analyser l'implantation d'un régime de retraite pour les employés.

ADOPTÉE

7.13 Résolution 672-12-2009

88-02-2010

CONSIDÉRANT la résolution 672-12-2009 concernant la possibilité d'installer un réservoir raccordé au puits;

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

Il est proposé par monsieur Lise Tremblay et résolu à l'unanimité de préciser que ledit réservoir sera exclusivement utilisé pour la patinoire.

ADOPTÉE

7.14 Soumissions

7.14.1 Calendrier des activités et ordures

89-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité de ratifier le coût pour la production du calendrier des activités ainsi qu'une version haute résolution du calendrier des ordures par l'entreprise Cyrcom-services graphiques au montant de 500 \$.

ADOPTÉE

7.14.2 Dîner M. Claude Cousineau

90-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise la Gourmandine au montant total de 300\$ taxes en sus ainsi que de procéder à l'achat de vin pour la tenue du dîner ayant lieu le 15 février prochain lors de la visite de M. Claude Cousineau, député de Bertrand.

ADOPTÉE

7.14.3 Photo du conseil

91-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de procéder à une prise de photo du conseil municipal.

ADOPTÉE

7.14.4 Imprimante pour l'administration

92-02-2010

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron de procéder à l'achat d'une imprimante laser de marque Brother HL-5370DW au montant de 282\$ taxes en sus ainsi qu'une cartouche d'encre au montant de 106.75\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7.14.5 Aspirateur

93-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un manchon et d'une brosse combinée pour l'aspirateur de l'hôtel de ville de l'entreprise Racine Ventilation inc. au montant de 84.59\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

94-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de demander une soumission à l'entreprise Racine Ventilation inc. pour un balai plus large pour l'aspirateur du centre culturel et communautaire.

ADOPTÉE

7.15 Statistique utilisation Transport collectif

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

Aucune décision sous cette rubrique.

7.16 Glissade Hiver en fête

95-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité de procéder à la mise en place d'une glissade près de la patinoire par les employés de la voirie.

ADOPTÉE

7.17 Cession de terrains Loisirs Val-des-Lacs

96-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de mandater Me Sylvie Plourde, notaire pour préparer le contrat de cession de tous les terrains propriété de la compagnie à but non lucratif Loisirs Val-des-Lacs à la Municipalité de Val-des-Lacs.

Madame Berthe Bélanger, mairesse et monsieur Sylvain Michaudville, directeur général étant autorisés à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

7.18 Micro et haut-parleur

97-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité de ratifier les coûts engendrés pour l'installation d'un microphone sans fil au montant de 225.65\$ taxes incluses et l'installation de haut-parleurs dans la salle de conseil de l'hôtel de ville au montant de 1 008, 77\$ taxes incluses par l'entreprise Télévision R. Cardin.

ADOPTÉE

7.19 Procureur constat d'infractions SQ et urbanisme

98a-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de maintenir Me Benoit Slythe, avocat comme procureur concernant les dossiers de la Municipalité sauf pour les dossiers concernant l'émission des constats d'infractions émis par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

98b-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de maintenir Me Denis Dubé, avocat pour représenter la municipalité lors de l'émission de constat d'infractions provenant de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

7.20 Mainlevée

99-02-2010

COMPTE TENU de la publication d'un jugement en injonction permanente contre la compagnie 9068-7898 Québec Inc en faveur de la municipalité au bureau de la publicité de Terrebonne sous le numéro 1 288 026 ;

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9068-7898 QUÉBEC INC. s'est conformée à l'ordonnance du jugement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité que la municipalité donne MAINLEVÉE TOTALE ET FINALE et requiert de l'officier de la publicité des droits de ladite circonscription foncière l'extinction, la radiation et la suppression de l'inscription relativement à tel jugement dont copie fut publié sous le numéro 1 288 026.

Madame Berthe Bélanger, mairesse étant autorisée à signer ledit acte.

ADOPTÉE

7.21 Projet d'activités loisirs

7.21.1 Projet commun Halloween 2010

100-02-2010

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du projet commun d'Halloween 2010 ayant lieu le 31 octobre prochain.

ADOPTÉE

7.21.2 Hiver en fête 2010

101-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du budget détaillé ainsi que du communiqué pour les activités dans le cadre d'Hiver en fête s'adressant à tous et ayant lieu les 19, 20 et 21 février 2010.

ADOPTÉE

7.21.3 Soirée dansante du 6 mars 2010

102-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activités décrite au rapport d'activités ADM100-1 pour la soirée dansante s'adressant aux adultes et aux aînés ayant lieu le 6 mars 2010 incluant un budget de 400 \$.

Madame Suzanne Cloutier étant autorisée d'obtenir un permis de boisson pour l'événement auprès de la Régie des alcools du Québec.

ADOPTÉE

7.2 Téléphone supplémentaire

103-02-2010

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un téléphone IP incluant le combiné CISCO, la nouvelle prise réseau, le câble et le support pour la salle attenante au bureau des incendies au montant de 641.10\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

7.23 Vente d'arbustes - graphisme

104-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de ratifier le coût pour la production du document relatif à la vente

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

d'arbustes par l'entreprise Cyrcom-services graphiques au montant de 140 \$.

ADOPTÉE

7.24 Panneaux séparateurs pour administration

Cette rubrique est reportée.

7.25 Plaque texte œuvre d'art

Cette rubrique est reportée.

7.26 Service de paiement direct Interac

105-02-2010

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron et résolu à l'unanimité de se prévaloir du service de paiement direct interac pour un montant mensuel minimum de 10\$ et des frais de 0.05\$ par transaction.

ADOPTÉE

7.27 Subvention Boulet/Cousineau

106-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Ernest pour un montant de 37 881.91 \$ dont une subvention de 32 000\$ provenant de la ministre Julie Boulet et que l'on joigne à l'extrait de la résolution copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

ADOPTÉE

107-02-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de Val-des-Lacs pour un montant de 21 477.38 \$ dont une subvention de 20 000\$ provenant de monsieur Claude Cousineau et que l'on joigne à l'extrait de la résolution copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

ADOPTÉE

7.28 Cotisation Agir pour la Diable

108-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à Agir pour la Diable pour un montant de 250\$.

ADOPTÉE

7.29 Don à l'Association faune et flore

109-02-2010

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association faune et flore pour l'année 2010;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de faire un don de 100\$ à l'Association faune et flore.

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

ADOPTÉE

7.30 Projet culture

7.30.1 Cinéma

110-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activités décrite au rapport ADM100-1 pour les projections de films s'adressant à tous qui auront lieu les 26 février, 26 mars, 30 avril, 28 mai, 30 juillet, 24 septembre et 29 octobre 2010 incluant un budget de 2 000\$.

ADOPTÉE

7.30.1 Spectacle de musique

111-02-2010

Il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activités décrite au rapport d'activités ADM100-1 concernant les choix d'artistes proposés par le comité de la culture, soit, en ordre de priorité, madame Florence K, madame Nathalie Choquette et monsieur Yann Perreault.

ADOPTÉE

7.31 Entente intermunicipale RIDR

112-02-2010

ATTENDU QUE les municipalités de L'Ascension, La Macaza, Lac Sagouay, Nominique, Rivière-Rouge, Arundel, Huberdeau, Montcalm, Lac Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lantier, Val-David, Ste-Lucie des Laurentides, La Conception, Tremblant Nord, Mont-Tremblant, Ivry-sur-le-Lac, Ste-Agathe des Monts, Val-des-Lacs, Amherst, Barkmère, Brébeuf, La Minerve, Labelle, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Adolphe d'Howard sont présentement parties à une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement technique et créant la Régie intermunicipale des déchets la Rouge;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a donné un avis le 30 juin 2008 pour mettre fin à l'entente le 31 décembre 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle entente pour prévoir le maintien de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992;

ATTENDU QUE cette entente a été remplacée par une entente conclue en novembre 1996;

ATTENDU QUE les municipalités parties à cette entente doivent apporter des modifications importantes à l'entente intermunicipale intervenue en novembre 1996 et prenant effet le 1^{er} janvier 1997 et modifiée le 17 septembre 2008;

ATTENDU QUE l'intégration de nouvelles municipalités à l'entente et les récents changements réglementaires justifient la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale intégrant les nouvelles modifications tout en assurant le maintien de la Régie;

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

ATTENDU QUE les parties à la présente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en vue de modifier l'entente initiale et ses amendements pour la remplacer par une nouvelle entente intermunicipale;

ATTENDU QUE depuis bientôt deux (2) ans, la MRC des Laurentides, la MRC des Pays-d'en-Haut et cinq (5) municipalités de la Rouge, travaillent conjointement à trouver une solution technique de valorisation des matières résiduelles, de façon à diminuer le plus possible leur enfouissement, comme l'exige la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;

ATTENDU QUE l'adoption par le conseil de la MRC des Pays d'en-Haut du règlement numéro 215-2009 relatif à la déclaration de compétence de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'égard des municipalités locales de son territoire concernant la disposition, le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques et celles vouées à l'enfouissement ultime;

ATTENDU QUE que les signataires à la présente formulent le souhait d'établir, dans un délai de trois (3) ans, à compter de l'entrée en vigueur de la présente entente intermunicipale, la mise en place d'une technologie de valorisation des matières organiques susceptibles de diminuer le plus rapidement possible l'enfouissement des matières résiduelles, de façon à respecter les normes gouvernementales et d'assumer notre responsabilité environnementale;

ATTENDU QUE les parties à la présente entente conviennent qu'en tout temps et en toute circonstance pendant la durée de cette entente, elles collaboreront entre elles au sein de la Régie, pour assurer la bonne marche des opérations de celle-ci et pour s'assurer, collégialement, que les opérations de la Régie s'effectueront dans le respect des règles de bon voisinage, notamment au chapitre de la gestion des odeurs et des autres inconvénients inhérents aux opérations de la Régie;

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Val-des-Lacs adopte l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et autorise Sylvain Michaudville, directeur général et Berthe Bélanger, mairesse à signer cette dite entente pour et au nom de la municipalité de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

8. Période de questions

9. Levée de l'assemblée

SÉANCE ORDINAIRE
10 février 2010

113-02-2010

Il est proposé par Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité de levée l'assemblée. Il est 20 h 43.

ADOPTÉE
CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maïresse

Sylvain Michaudville,
secrétaire-trésorier,directeur général